*(Mise à jour 02/05/25)*

**ARRETE PORTANT MISE EN CONGE PARENTAL**

*Le Maire / Le Président*

**VU**

* Le code général de la fonction publique
* Le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration
* La situation administrative de M……., (*grade, échelon depuis le……..)*
* La demande de congé parental présentée par l’intéressé(e) suivant courrier en date du …….. pour une durée de ……

Considérant

* + que le congé parental est accordé de droit jusqu’au 3ème anniversaire de l’enfant
  + l’enfant ….., né(e) le ……

**ARRETE**

**Article 1** : M………………………… *(nom prénom, grade, qualité)* est placé(e) en position de congé parental pour une période de …… à compter du…………  
  
**Article 2** : Dans cette position de congé parental, l’intéressé(e ) ne perçoit aucune rémunération, mais conserve ses droits à l’avancement d’échelon, et bénéficie le cas échéant des prestations familiales, dans les conditions et les limites de durée prévues par le code de la sécurité sociale.

**Article 3** Cette période de congé parental sera décomptée comme une période de travail à temps plein pour la retraite CNRACL.

**Article 4** Le présent arrêté sera notifié à l’intéressé(e ). Ampliation sera adressée au Comptable de la collectivité, ainsi qu’à Monsieur le Président du Centre de Gestion.

……, le **CERTIFIE EXECUTOIRE**

*Le Maire, Le Président,* Notifié le

(Signature de l’agent)

*Conformément aux dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le Président certifie sous son autorité le caractère exécutoire de cet acte et informe l’intéressée qu’elle dispose d’un délai de deux mois à compter de la notification pour le contester devant le Tribunal Administratif de BESANCON.*